

# Comment obtenir le certificat d'origine en Algérie (guide complet)

Le **certificat d'origine** est le document clé de toute exportation algérienne. Il prouve que vos produits proviennent bien d'Algérie et permet à votre importateur en Europe de bénéficier de tarifs douaniers réduits, voire d'une **exonération totale des droits de douane** grâce à l'accord d'association Algérie-UE.

Sans ce certificat, votre marchandise sera taxée comme un produit « hors zone préférentielle » et vous perdrez en compétitivité.

## 1. À quoi sert le certificat d'origine ?

- Identifier l'origine réelle des produits exportés.
- Profiter d'un **régime préférentiel** à l'importation en Europe.
- Simplifier le passage en douane à l'arrivée.
- Gagner en crédibilité auprès des clients étrangers.

Le document est obligatoire pour les **produits agricoles, alimentaires et artisanaux** exportés vers l'Union européenne.

## 2. Qui délivre le certificat d'origine en Algérie ?

Il est délivré par la **Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)** ou la **CACI** (Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie).

Chaque wilaya dispose d'une CCI compétente pour sa zone.

Exemples :

- CCI Biskra : dattes, produits agricoles.
- CCI Béjaïa : huile d'olive, figues.
- CCI Alger : produits transformés, artisanat.

## 3. Documents à fournir pour la demande

- Copie du **registre de commerce (RC)**.
- **Facture proforma** ou commerciale.
- **Liste de colisage (Packing List)**.
- **Déclaration en douane** (si déjà préparée).
- **Formulaire de demande** fourni par la CCI.

Les frais sont généralement **symboliques (entre 500 et 1 000 DZD)**.

Délivrance en **24 à 48 h** selon la wilaya.

## 4. Types de certificats d'origine

- **Certificat d'origine classique** : prouve l'origine algérienne.
- **Certificat EUR.1 ou EUR-MED** : donne droit aux avantages tarifaires dans l'UE.  
→ Ce dernier est souvent exigé pour les exportations vers la France.

## 5. Erreurs à éviter

- Oublier de signer ou de tamponner la facture.
- Utiliser une adresse ou un nom d'entreprise non conforme au RC.
- Ne pas correspondre entre la facture, la liste de colisage et le certificat.

Une simple incohérence peut retarder la validation du dossier.

Le certificat d'origine est **simple à obtenir** mais **indispensable pour tout export légal**.

C'est le premier document que la douane française vérifiera à l'arrivée du produit.

Pour gagner du temps, le **Kit Export DZ–Europe** contient :

- ✓ Un modèle de certificat d'origine prêt à remplir.
- ✓ La liste complète des CCI par wilaya.
- ✓ Un exemple de dossier validé pour dattes et huile d'olive.

👉 [Téléchargez le kit complet pour 35 € et accélérez vos démarches administratives dès aujourd'hui.](#)